



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

SLOW

ID : 069-216902569-20210211-V_DEL_210211_32-DE

COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance de **11 février 2021**

Compte rendu affiché le **18 février 2021**

Date de convocation du conseil municipal le **5 février 2021**

Présidente : **Madame Hélène GEOFFROY, La Maire**

Secrétaire de séance : **Monsieur Frédéric KIZILDAG**

Nombre de membres		
Art 2121-2 du CGCT	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
43	43	41

Membres présents à la séance :

Hélène GEOFFROY, Stéphane GOMEZ, Kaoutar DAHOUM, Matthieu FISCHER, Muriel LECERF, Philippe MOINE, Myriam MOSTEFAOUI, Ahmed CHEKHAB, Antoinette ATTO, Roger BOLLIET, Nadia LAKEHAL, Michel ROCHER, Josette PRALY, Patrice GUILLERMIN, Nassima KAOUAH, Pierre DUSSURGEY, Fatma FARTAS, Bernard RIAS, Régis DUVERT, Yvette JANIN, Joëlle GIANNETTI, Liliane GILET-BADIOU, Eric BAGES-LIMOGES, Véronique STAGNOLI, Dehbia DJERBIB, Charazède GAHROURI, Abdoulaye SOW, Nacera ALLEM, Nordine GASMI, Carlos PEREIRA, David LAÏB, Maoulida M'MADI, Sacha FORCA, Audrey WATRELOT, Richard MARION, Ange VIDAL

Membres absents excusés ayant donné pouvoir :

**Pierre BARNEOUD - ROUSSET à Kaoutar DAHOUM
Yvan MARGUE à Stéphane GOMEZ
Christine JACOB à Muriel LECERF
Harun ARAZ à Hélène GEOFFROY
Christine BERTIN à Audrey WATRELOT**

Membres absents :

Frédéric KIZILDAG, Mustapha USTA

Objet :

Désignation des membres de la
commission des marchés forains

V_DEL_210211_32

Rapport de Madame la Maire

Mesdames, Messieurs,

Afin d'assurer le dialogue permanent entre la commune et les commerçants non sédentaires des marchés forains, la Ville de Vaulx-en-Velin s'est dotée, en 2008, d'une commission consultative des marchés forains.

Cette commission consultative des marchés forains est une instance partenariale qui permet d'associer les acteurs concernés à la gestion et au fonctionnement des marchés municipaux. Ses membres sont amenés à échanger et à donner un avis sur :

- l'organisation des marchés (création, transfert, modification, suppression) ;
- le fonctionnement des marchés (questions d'ordre général, améliorations, actions de promotion...) ;
- la diversification et la complémentarité avec le tissu commercial de la commune ;
- l'évolution du règlement des marchés forains ;
- les dossiers litigieux non aboutis après un traitement interne à la Ville (commission de discipline).

Les avis émis par la commission des marchés forains ont un caractère strictement consultatif. La commission est présidée par la Maire ou son représentant. La compétence décisionnelle revient à la Maire ou au conseil municipal selon le sujet en débat.

Elle se compose actuellement de membres du conseil municipal, de membres d'organisations professionnelles représentatives et de représentants des consommateurs.

En fonction de l'ordre du jour de la commission, des personnels qualifiés dans le domaine de compétence pourront être invités.

A la suite du renouvellement du conseil municipal en date du 4 juillet 2020, il convient de procéder à la désignation des nouveaux membres de cette commission.

Par ailleurs, la Ville entreprend actuellement un travail de refonte en profondeur du règlement intérieur des marchés forains dans le but d'améliorer son fonctionnement et d'actualiser certaines procédures. Son application et mise en œuvre sont attendues à la fin du premier semestre 2021.

La commission actuelle des marchés forains, délibérée en 2014, est constituée de :

- douze membres du conseil municipal ;
- huit membres d'organisations professionnelles ;
- quatre membres de représentants de consommateurs.

Elle se réunit au maximum une fois par an.

Aujourd'hui, dans un objectif de réactivité, d'efficacité et d'amélioration de la concertation avec les représentants des syndicats et au vu des enjeux forts de développement sur les marchés vaudais (transfert du marché du Village, préparation du transfert du marché du Mas du Taureau, refonte du règlement intérieur, actions de sécurité et propreté, ...), il est préconisé d'alléger la commission des marchés forains selon les modalités suivantes :

- trois membres du conseil municipal ;
- six membres des organisations professionnelles présentes sur le territoire.

Il est également proposé de supprimer les représentants des consommateurs de la commission car la majorité des sujets traités ne les concerne que très peu (sanctions, aspects juridiques et législatives, ...). Il est plutôt préconisé de les associer de manière ponctuelle dans le cadre de sujets qui les concerneraient (avis sur le développement ou suppression d'un marché par exemple).

La commission pourra ainsi se réunir de manière plus fréquente et sera plus réactive au regard des sujets d'actualité à traiter.

En conséquence, je vous propose :

► d'approuver la nouvelle composition de la commission des de trois représentants du conseil municipal et de huit membres des organisations professionnelles ;

► de désigner trois représentants du conseil municipal et leur suppléant ;

► de nommer les six représentants des organisations professionnelles et leur suppléant suivants :

Membres titulaires :

M. Alain CHATELET, Fédération Nationale des Marchés de France

M. Dominique RECCHIA, Fédération Nationale des Marchés de France

M. Jean-Michel CEYZERIAT, Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin

M. Roger PAGES, Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des marchés du Rhône (SICAR),

M. Mohamed TABET, Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL)

M. Azouz NEFTI, Collectif des Commerçants Non Sédentaires Vaudais

Membres suppléants :

M. Tristan CHATELET, suppléant de M. Alain CHATELET, Fédération Nationale des Marchés de France

M. Ludovic RECCHIA, suppléant de M. Dominique RECCHIA, Fédération Nationale des Marchés de France

M. Rémi PEYSSON, suppléant de M. Jean-Michel CEYZERIAT, Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin

M. Antoine PIKSIN, suppléant de M. Roger PAGES, Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des marchés du Rhône (SICAR)

M. Reynald VACHER, suppléant de M. Mohamed TABET, Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL)

Pas de suppléant pour M. Azouz NEFTI, Collectif des Commerçants Non Sédentaires Vaudais.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le



ID : 069-216902569-20210211-V_DEL_210211_32-DE

Vu les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-23, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement ;

Vu l'article Article L2143-2 relatif la création de comités consultatifs ;

Considérant que la mise en place d'une instance consultative est fondamentale pour le bon fonctionnement et gestion des marchés ;

Entendu le rapport présenté le 11 février 2021 par la Maire ;

Après avoir délibéré, décide :

▶ d'approuver la nouvelle composition de la commission des marchés forains, composée de trois représentants du conseil municipal et de six membres des organisations professionnelles ;

▶ de désigner trois représentants du conseil municipal et leur suppléant :

Au titre des représentants du conseil municipal :

Membres titulaires (par ordre alphabétique) :

M. Régis DUVERT, conseiller municipal délégué à l'Economie, au Commerce, à l'Artisanat, aux Marchés Forains, à l'Economie Sociale et Solidaire et au Tourisme ;

Mme Muriel LECERF, adjointe déléguée à la Sécurité, à la Prévention de la délinquance, à la Tranquillité publique et à l'Aide aux victimes ;

M. Philippe MOINE, adjoint délégué au Cadre de vie, aux Travaux, au Patrimoine bâti et aux Grands projets.

Membres suppléants :

M. Patrick Guillermin-Dumas, adjoint délégué aux quartiers Petit Pont/Grappinière et Village, suppléant de M. Régis DUVERT ;

M. Pierre Dussurget, adjoint délégué aux quartiers Pont des Planches et Ecoin/Thibaude/Vernay/Verchères, suppléant de Mme Muriel LECERF ;

Mme Fatma Fartas, adjointe déléguée aux quartiers Centre-ville/Pré de l'Herpe et Grand Mas/Sauveteurs-Cervelières, suppléante de M. Philippe MOINE.

▶ de nommer les six représentants des organisations professionnelles et leur suppléant suivants :

Membres titulaires :

M. Alain CHATELET, Fédération Nationale des Marchés de France ;

M. Dominique RECCHIA, Fédération Nationale des Marchés de France ;

M. Jean-Michel CEYZERIAT, Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin ;

M. Roger PAGES, Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des marchés du Rhône (SICAR) ;

M. Mohamed TABET, Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL) ;

M. Azouz NEFTI, Collectif des Commerçants Non Sédentaires Vaudais.

Membres suppléants :

M. Tristan CHATELET, suppléant de M. Alain CHATELET, Fédération Nationale des Marchés de France ;

M. Ludovic RECCHIA, suppléant de M. Dominique RECCHIA, Fédération Nationale des Marchés de France ;

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

ID : 069-216902569-20210211-V_DEL_210211_32-DE

M. Rémi PEYSSON, suppléant de M. Jean-Michel CEYZERIAT, Syndicat Agricole de Vaulx-en-Velin ;

M. Antoine PIKSIN, suppléant de M. Roger PAGES, Syndicat Interprofessionnel des Commerçants et Artisans des marchés du Rhône (SICAR) ;

M. Reynald VACHER, suppléant de M. Mohamed TABET, Syndicat Interprofessionnel des Marchés Alimentaires du Lyonnais (SIMAL) ;

Pas de suppléant pour M. Azouz NEFTI, Collectif des Commerçants Non Sédentaire Vaudais.

Nombre de suffrages exprimés : 41
Votes Pour : 37
Votes Contre : 1
Abstention : 3
Sans participation : 0

Ainsi fait et délibéré le jeudi 11 février 2021.

Pour extrait conforme,

#signature#